

François Villon

DU MÊME AUTEUR
AUX ÉDITIONS ALLIA

Le Livre de Monelle
Études sur l'argot français et le jargon des coquillards
François Rabelais

Catalogue de la bibliothèque de M. Schwob
précédé de *M. Schwob parmi ses livres*
par Pierre Champion

SCHWOB/STEVENSON
Correspondances

TRADUCTIONS DE MARCEL SCHWOB
Robert Louis Stevenson : *Will du moulin*
Thomas De Quincey : *Les Derniers Jours d'Emmanuel Kant*

MARCEL SCHWOB

François Villon



ÉDITIONS ALLIA
16, RUE CHARLEMAGNE, PARIS IV^e
2008

“SON œuvre est la plus étrange qu'on puisse lire. Alors qu'on croit l'entendre mieux, il est sûr qu'on ne la comprend pas. Il déclare servir “de bon haict la grosse Margot”, et il est bien probable que la grosse Margot était une enseigne de cabaret ². Le cri effroyable de la misère humaine : “Vente, gresle, gelle, j'ay mon pain cuict !” a été poussé entre deux chopines de vin d'Aulnis, devant une planche peinte, à l'entrée de l'“hôtel” où René de Montigny allait rosser le guet. La *Ballade des dames du temps jadis*, qu'on s'accorde à dire admirable, ne lui a pas paru telle ; car il en fait deux charges, dont une “en vieil François”, et ce pour railler Eustache Deschamps qui avait écrit :

*Prince, ou est or Olivier et Rolans,
Alexandre, Charles li conquerans,
Artus, Cesar, Edouard d'Angleterre ?*

Villon continue :

*Hélas ! et le bon roy d'Espagne
Duquel je ne sçay pas le nom ?*

Le tome VII des *Œuvres Complètes* de Marcel Schwob, publié en 1928 chez François Bernouard à Paris et intitulé *Mélanges d'Histoire Littéraire et de Linguistique* comporte trois parties : *Études sur l'argot français et le jargon des Coquillards*, *François Villon* et *François Rabelais*.

La deuxième partie est la reprise de *François Villon, Rédactions et Notes*, publié à Paris en 1912 – sept ans après la mort de l'auteur – par Pierre Champion chez J. Dumoulin suivant un ordre nouveau et augmenté de fragments non publiés retrouvés parmi les papiers de Marcel Schwob. Nous republions cette version *définitive* consacrée à François Villon.

1. Page publiée par Pierre Champion, *Marcel Schwob et son temps*. Paris, Grasset, 1927, p. 55.

2. C'est là un point de vue que Marcel Schwob n'admettait plus par la suite.

Le *Petit Testament* est la “blague” d’Alain Chartier. Villon est grand chevalier – au commencement – et il donne sa hucque de soye, ses gants, son dyamant, son cheval, sa mule, autant d’enseignes de taverne ; et, à la fin, il est redevenu “povre petit escolier”, sans feu, sans pain, dans sa chambre haut perchée, pleine de toiles d’araignée – au cloître Saint-Benoît-le-Bétourné, d’où on entend sonner la cloche de Sorbonne !

C’est un testament bien repenté, malgré les sarcasmes ; il a été composé “sur la Noël morte saison”. Justement, à Noël, François Villon a “nourri une excellente affaire pour quatre de ses amis, dont Colin de Cayeux. Il y a un coffre, au collège de Navarre, où dorment cinq cents écus d’or. On escalade ; Colin crochète ; on partage le butin, et Villon part pour Angers, afin d’étudier une nouvelle affaire...”

I. LES COQUILLARDS ET FRANÇOIS VILLON ¹

LES bandes de deçà la Loire qui se formèrent après la publication du traité d’Arras (octobre 1435) constituèrent, sur le modèle des grandes compagnies du XIV^e siècle, des sociétés fortement unies. Le peuple baptisa ces nouveaux compagnons du nom d’*écorcheurs* – ce qui signifiait, dit M. Quicherat ², des bandits qui dépouillaient jusqu’à la chemise ceux auxquels ils s’attaquaient. A peine licenciait-on les aventuriers qu’ils devenaient brigands. Une de leurs chansons, bien caractéristique, de l’époque de Charles VIII, montre que ce passage de la guerre au vol, dans les temps troublés du XV^e siècle, est constant :

*Noz lances sy sont defferrées,
Noz espées n’ont point de pointe ;
Nous pillerons les gens par tout :
C’est grand pitié
Aux gens d’armes perdre soudées* ³.

De 1435 à 1445, la France tout entière eut à souffrir des excès de ces pillards. Mais ce fut la Bourgogne surtout qui les attira. Outre la haine particulière qui animait leurs

1. Minute d’une lecture faite à l’académie des Inscriptions au mois d’avril 1890. Publiée par Pierre Champion, *François Villon, Rédaction et Notes*, pp. 65-77.

2. *Rodrigue de Villandrando*, p. 121.

3. *Chansons du XV^e siècle*, éd. G. Paris, p. 143.

chefs armagnacs contre les provinces de l'Est, il faut reconnaître que la richesse des villes, l'espoir d'*appâtissements* considérables furent des causes importantes de cette préférence. A partir du traité d'Arras, les Bourguignons eurent à redouter, chaque hiver, l'arrivée des écorcheurs. Si leurs bandes n'étaient, pendant cette saison, à la solde du roi ou de quelque seigneur, elles venaient hiverner en Bourgogne. De là, on poussait en Lorraine ou en Alsace. "Redoublez de vigilance pendant les grands froids", écrit le commandeur d'Issenheim aux bourgeois de Strasbourg, en novembre 1444. "Cassez la glace dans les fossés ; ces malfaiteurs ont coutume d'en profiter pour prendre les villes d'assaut, à l'échelle ¹." Après la bataille de Saint-Jacques (août 1444), et lorsque le dauphin Louis revint en France, rappelé par Charles VII, les écorcheurs continuèrent à séjourner dans l'Est. Ils ne commencèrent leur mouvement de retraite qu'en mars 1445.

Huit ans après, on voyait apparaître à Dijon "plusieurs compagnons oizeux et vaccabundes", d'ailleurs étrangers au pays, qui désolèrent la ville et la campagne par des brigandages et des vols continuels. En octobre 1455, le procureur-syndic de la ville de Dijon, Jehan Rabustel, réussit à arrêter d'abord Regnault Daubourg, carrier du duc de Bourgogne, qui paraissait leur affilié ; ensuite Dimenche le Loup, dit Bar-sur-Aube. Un barbier de Dijon, Perrenet le Fournier, qui paraît avoir joué dans l'affaire un assez triste rôle, donna des détails sur la

1. Seconde relation du commandeur d'Issenheim. Archives de la ville de Strasbourg. *Correspondance politique AA*. 183.

composition de la bande. Bar-sur-Aube, à qui on avait promis la vie sauve, s'il parlait, acheva les dénonciations. La société portait le nom de compagnie de la Coquille ; les membres, celui de Coquillards ; Perrenet le Fournier dicta une liste des noms des principaux affiliés, complétée ensuite, sans doute, par Bar-sur-Aube. C'est cette liste qui permet de reconnaître les relations de la compagnie de la Coquille avec les débris des bandes d'écorcheurs restées en Bourgogne et dans le Dijonnais. Soixante-dix-sept noms ont été donnés au cours de l'instruction ; parmi les hommes dénoncés, il y a des Gascons, un Italien, un Savoyard, un Espagnol et un Ecossais. L'un d'eux est dit "le mugnier de Carpentras" ; les autres sont Andrey le Prouvensal, Huguenin, Gascon d'Ostun, puis Geffyame et le Rousselot de Savoye, le petit l'Espagnol et Jehan d'Ecosse. Les premiers avaient dû remonter avec Pochon de Rivière, Gaston de Lérigot et les deux Estrac depuis les marches de Gascogne avec l'armée du Dauphin. L'un d'eux, Nicolas le Bègue, porte comme sobriquet le nom de Tartas, et Tartas a été la dernière ville occupée par les écorcheurs, au bord des Landes de Gascogne, à la fin de 1438. Peut-être ce Tartas avait-il servi sous Rodrigue de Villandrando, Saintrailles ou le bâtard de Bourbon, à l'époque où ces capitaines vidaient le Languedoc. L'Italien et le Savoyard avaient dû arriver avec les troupes lombardes de Galiaz et d'Amé de Valperga ; l'Espagnol sous Salazar ou Gonzalès ; Jehan d'Ecosse devait être un homme de Jean de Montgommery ou de Robin Petitlo. La bande de la Coquille se présente ainsi comme un résumé des nations composites qui formaient l'armée du dauphin Louis, lorsqu'il alla heurter,

si rudement, en 1444, les Suisses à Saint-Jacques. Ces malfaiteurs étaient d'ailleurs des gens âgés, pour la plupart de vieux routiers qui avaient eu maille à partir avec la justice. Godeaul est signalé comme n'ayant qu'une oreille ; un autre, dit le Borgne, avait eu l'oreille coupée à Auxonne. Oudet Durax, dit Gascon de Bordeaux, après avoir échappé au procès de la Coquille, fut repris et bouilli en 1457, sous le nom d'André de Durax, dit le Gascon, natif de Bourdeaulx.

Les traditions des écorcheurs paraissent d'ailleurs avoir été bien conservées parmi les Coquillards. Dimenche le Loup déclara dans son second interrogatoire qu'ils "eussent fait en ceste ville, durant cest yver, innumerables dommaiges, s'ils n'eussent esté descouvers". Il semble que l'hiver de 1455-1456 aurait attiré les malfaiteurs de la Coquille, au nombre de mille, d'après Perrenet le Fournier, dans le pays de Dijon. Cette habitude de séjourner l'hiver en pays bourguignon, de se cantonner dans les villes pour les piller dans cette saison, est tout à fait particulière aux bandes d'Armagnacs ; lorsque les ambassadeurs de la maison d'Autriche viennent prier le dauphin Louis d'évacuer le pays, il ne manque pas de dire qu'il a fait retirer ses hommes dans plusieurs places pour les mettre à l'abri du froid et les y laisser séjourner pendant l'hiver ¹.

Ainsi, tout s'accorde à montrer que les bandes d'écorcheurs, qui avaient traversé la Bourgogne avec le Dauphin, laissèrent dans le Dijonnais les éléments dangereux de la compagnie de la Coquille.

1. Archives de Strasbourg. *Correspondance politique AA*. 183.

Cette compagnie était organisée d'une manière très analogue à nos bandes modernes. Voici comment Jehan Rabustel la définit dans l'instruction :

"Et est vray, comme l'en dit, que les aulcuns desdits coquillars sont crocheteurs d'usseries, arches et coffres ; les aultres sont tresgeteurs et desrobent les gens en changeant or à monnoye ou monnoye à or, ou en achetant aulcunes marchandises ; les aultres font, portent et vendent faulx lingoz et faulses chainnes en façon d'or ; les aultres portent et vendent ou engaigent faulses piereries en lieu de dyamans, rubiz et aultres pierres précieuses ; les aultres se couchent en quelque hostellerie, avec aulcun marchand, et se desrobent eulx-meismes et ledit marchand, et ont homme propre auquel ilz baillent le larrecin et puis se complaignent avec le marchand desrobez ; les aultres jouent de faulx dez d'avantage et chargez et y gagnent tout l'argent de ceulx à qui ilz jouent ; les aultres sçaivent subtilitez telles au jeu de quartes et de marelles que l'en ne pouvoit guaagner contre eulx. Et, qui pis est, les pluseurs sont espieurs et aggresseurs de bois et de chemins, larrons et muldriers..." Les catégories de malfaiteurs étaient distinctes. Perrenet le Fournier en nomme seize. Chacun des genres de délit constituait une sorte de métier que les Coquillards se reprochaient les uns aux autres, dans leurs querelles. Ils étaient, d'ailleurs, tous soumis à un chef commun, nommé Roy de la Coquille.

Un fait capital pour l'histoire de notre langue, c'est que les Coquillards parlaient jargon. "Et est vray, commil dit, que lesdiz Coquillars ont entreulx un langaige exquis que aultres gens ne sevent entendre, s'ilz ne l'ont reveley et aprins, par lequel langaige ilz connoissent ceulx qui sont

de ladite Coquille, et nomment proprement oudit langage tous les faiz de leur secte¹.” Le procès de Dijon nous a conservé un certain nombre de mots et d’expressions de ce jargon. Le langage paraît remonter à une date bien plus reculée, puisque Perrenet le Fournier, qui a trente-quatre ans, dit que “luy qui parle a aultrefois oy aucuns motz de jargon ancien”. Il était déjà bien répandu ; car un des témoins du procès, un carrier, Jehan Vole, dit l’Auvergnat, âgé de trente-six ans, entremêle curieusement sa déposition de termes de jargon. Le langage des Coquillards se rapproche notablement de la langue de la *germania*, ce qui confirme l’influence qu’ont dû avoir les bandes de Rodrigue de Villandrando et de Salazar sur l’organisation de ces malfaiteurs ; on y trouve aussi des termes communs au *zergo* et au *rothwelsch*, dont le premier document écrit a été copié aux archives de Bâle en 1475, mais date, sans doute, du premier quart du XV^e siècle.

Toutefois, sauf un terme d’une lettre de rémission, en 1426², et les gloses dont un copiste bohème, Raoul Tainguy, a émaillé quelques manuscrits entre 1410 et 1425³, le glossaire de la Coquille est le plus ancien document étendu sur les langues secrètes. A cet égard, le procès de Dijon mérite de fixer l’attention. Un travail publié en 1884, le *Jargon au XV^e siècle*, de M. Auguste Vitu, attribue la création du jargon à la corporation des merciers. Les malfaiteurs se seraient groupés et classés suivant les groupes et classes établis dans la mercerie.

1. Déposition de P. le Fournier. 2. *Dupe*, Du Cange sous *Duplicitas*.
3. V. Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent Ans*.

L’élément de colportage aurait prédominé sur tous les autres et leur aurait imprimé une direction prépondérante. La théorie de M. Vitu était née surtout de l’étude des livres de colportage, publiés à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e. (*Vie des marcelots gueux et bohémiens*, par Pechon de Ruby, 1596. – *Jargon de l’Argot réformé*, 1614.) Un vers du poète François Villon :

Moy, pauvre mercerot de Rennes

servait à unir les détails donnés à la fin du XVI^e siècle à l’ensemble de la situation des classes dangereuses au XV^e siècle. Le vers de Villon ne prouve pas grand-chose. Nous ne savons pas que le poète ait jamais porté la balle de 1431 à 1461. Rien dans sa vie ne le fait supposer – non plus qu’une origine de Rennes, démentie par bien d’autres faits. A moins que Rennes ne figure ici pour rimer avec *étrennes*, l’expression doit contenir une allusion que nous ne comprenons plus. En tout cas, Villon veut nous dire qu’il est d’origine populaire et désire être confondu dans le peuple. Mais il faut se garder de prendre au pied de la lettre un vers aussi obscur.

Pour ce qui est des Coquillards, ils ne présentent pas trace de l’organisation hiérarchique des merciers. Leur bande fonctionne comme, en 1800, la bande de chauffeurs du Beau-François. Ils ne connaissent ni *camelotiers*, ni *pechons*, ni *Coesre* – autant de termes qu’il faut laisser au XVI^e siècle. Leur jargon est le même que celui de François Villon – mais il diffère du jargon des merciers. On ne trouve parmi eux, sauf Regnier de Montigny, aucun “escholier” qui ait pu leur forger leur langue ; – il y a dans